

Mardi 18 juin 2019

Elections européennes : quels enjeux pour la Place de Paris ?

Un défi majeur : renforcer la compétitivité et la souveraineté de l'Union européenne

Les élections européennes du 26 mai 2019 ont révélé un intérêt renouvelé pour l'Union européenne, comme en témoigne le taux élevé de participation, et se sont traduites par un changement profond des représentations politiques.

L'AFG - Association Française de la Gestion financière - a convié le 7 juin 2019 trois experts reconnus à décrypter les conséquences de cette recomposition du paysage politique européen.

Marcel GRIGNARD, président du *think tank* Confrontations Europe, **Stéphane JANIN**, head of global regulatory development, AXA Investment Managers et président de la Commission Réglementation européenne et internationale de l'AFG, et **Wolf KLINZ**, eurodéputé allemand du Parti libéral-démocrate qui a joué un rôle particulièrement actif et positif au cours des dernières mandatures, ont partagé leur analyse lors d'une conférence tenue au Medef, en présence de représentants de l'industrie française de la gestion d'actifs et des autorités françaises et européennes.

Au-delà de la montée dans nombre de pays des partis écologistes et eurosceptiques, la constitution d'un paysage politique européen fragmenté, à l'équilibre volatil, impose une vigilance accrue sur les dossiers économiques et financiers en cours ou attendus lors de cette nouvelle mandature.

L'Union européenne devra faire face à de nombreux défis : le Brexit, avec les incertitudes qui demeurent sur ses modalités ; la stratégie offensive des Etats-Unis à l'égard des organisations et des accords internationaux ; la concurrence des acteurs des marchés en provenance d'Asie ; sans compter les défis globaux que constituent le changement climatique et la révolution numérique.

L'AFG soutient de longue date le projet européen.

Celui-ci devra se traduire, dans le domaine des services financiers, par **la promotion de la souveraineté de l'Union européenne et le renforcement de la compétitivité internationale des acteurs européens**, en s'appuyant notamment sur :

- la réalisation du projet d'Union des marchés des capitaux (UMC), particulièrement nécessaire pour éviter les risques de fragmentation dans une Europe multipolaire, où aucune place financière ne sera dominante, même si Paris jouera un rôle leader tout particulièrement dans le secteur de la gestion d'actifs ;
- la mise en place de réglementations suffisamment flexibles pour permettre aux acteurs européens de se développer et d'exporter, tout en leur offrant les conditions d'une concurrence équitable vis-à-vis des acteurs extérieurs opérant dans notre marché unique ;

- une protection efficace des investisseurs européens, en faisant en sorte que l'information sur les produits et solutions d'épargne soit claire, concise, compréhensible par tous et ne décourage pas l'épargne finançant l'économie ;

- des avancées dans les domaines comme la finance durable ou les nouvelles technologies financières, où l'industrie française de la gestion d'actifs est d'ailleurs en pointe.

Le processus d'élaboration de la réglementation européenne applicable aux services financiers doit impérativement être repensé, car il ne correspond plus au système conçu dans les années 2000 ("processus Lamfalussy"). L'enchevêtrement et l'instabilité des textes créent aujourd'hui d'importantes incertitudes et difficultés pour les entreprises et désorientent les épargnants.

L'Union européenne doit considérer le secteur financier comme une « arme financière », c'est-à-dire un instrument stratégique et souverain au service de l'économie européenne.

Les priorités que se fixera la nouvelle Commission européenne définiront son approche dans les domaines clés qui concernent notre industrie : la révision des directives AIFM, MIF 2, PRIIPS, UCITS, la mise en œuvre du PEPP, le développement de la finance durable, l'encadrement souhaitable des fournisseurs de données - dont de plus en plus d'acteurs économiques (y compris les *asset managers*) sont dépendants, alors que ceux-ci se situent majoritairement hors de l'Union européenne et sont peu voire non régulés.

L'Union européenne se doit également d'être à l'offensive en matière de cybersécurité et d'économie digitale.

Elle devra enfin définir une vision partagée de l'investissement de long terme.

Sur ces enjeux majeurs, la Place de Paris devra renforcer encore son action en amont pour promouvoir les intérêts français et européens dans un contexte *post Brexit*.

Confiante dans la capacité des nouveaux décideurs européens à prendre la mesure de ces objectifs permettant d'accroître la compétitivité et la souveraineté de l'Union européenne, l'AFG, qui a renforcé sa présence à Bruxelles, se mobilisera fortement tout au long de cette nouvelle mandature.

* * *

A propos de l'AFG www.afg.asso.fr ; Suivez-nous sur Twitter @AFG_France

L'Association Française de la Gestion financière (AFG) représente et promeut les intérêts des professionnels de la gestion pour compte de tiers. Elle réunit tous les acteurs du métier de la gestion d'actifs, qu'elle soit individualisée (mandats) ou collective. Ces derniers gèrent près de 4 000 milliards d'euros d'actifs, soit un quart du marché de la gestion d'Europe continentale.

Contact :

Sylvie Aubry, Responsable Publications et Presse, s.aubry@afg.asso.fr, 01 44 94 94 07



AFG - 41 rue de la Bienfaisance - 75008 Paris
45 rue de Trèves - 1040 Bruxelles
T : +33 (0)1 44 94 94 00
afg@afg.asso.fr - www.afg.asso.fr